



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/958  
12 décembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 38 de l'ordre du jour

QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS  
DE L'HOMME

Lettre datée du 9 décembre 1988, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite appeler votre attention sur la conduite déconcertante de certains intervenants au cours de la 74e séance plénière de l'Assemblée générale, tenue le 8 décembre 1988, qui était consacrée à la célébration du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

C'est avec regret que j'estime de mon devoir de vous indiquer que certains représentants arabes ont abusé de cette occasion solennelle pour émettre des attaques dénuées de fondement et spécieuses contre mon pays.

On pourrait s'attendre à ce que des manifestations importantes comme celle-là, consacrées aux nobles objectifs que sont la paix et l'harmonie, ne soient pas mises à profit pour assouvir des visées politiques.

C'est précisément parce qu'elle tenait à ce que la célébration du quarantième anniversaire de la Déclaration consacrée aux droits de l'homme soit empreinte de tout le respect voulu que la délégation israélienne a décidé de ne pas insister pour exercer son droit de réponse.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 38 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Johanan BEIN